

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 FEVRIER 2025 à 20H

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février à 20 heure, le Conseil Municipal de Mailley Chazelot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, **Bertrand REZARD**.

Etaient présents : **MM. Bertrand REZARD, Joel BOURGOGNE, Pascal LORIOZ, Bruno BRET, Marie-Agnès DAUTRICHE, ROSEANO Judith, Sylvie JACQUARD, Serge SANCHEZ, Alain BURG**

Étaient absents : **M GOUX Frédéric, M. MALNAR Karl, Emmanuel JOLY (pouvoir à ROSEANO Judith)**

Monsieur BOURGOGNE Joël a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Date de la convocation des membres : 03/02/2025

Affiché à la porte de la mairie : 17/02 /2025

Nombre de membres en exercice : **12**

Délibération n°1/2025 : AUGMENTATION DU TARIF DE L'EAU

Suite aux augmentations répétées sur deux ans du Syndicat du Breuchin à hauteur de 25 centimes et à l'application de la loi Warsmann concernant le dégrèvement sur les fuites (2 fois la moyenne des 3 dernières factures)

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité décide une augmentation de 30 centimes du prix de l'eau afin d'équilibrer le budget eau

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°2/2025 : AUGMENTATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite aux fuites et à l'application de la loi Warsman la commission des finances propose de passer le prix du m3 d'assainissement de 1.37 € à 1.57 € à partir du 1^{er} mars 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°3/2025 : DEVIS REFECTION DU CHEMIN DE LA RONDE

Suite à la réunion de travaux, l'Adjoint aux travaux propose le devis estimatif pour un montant de 12 201.00 € TTC pour la réfection du chemin de la ronde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis

Les travaux seront engagés lorsque l'un des riverains aura débardé le bois qu'il doit couper

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré accepte ce devis

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°4/2025 : DEVIS REFECTION DU TOIT DE LA FONTAINE DE CHAZELOT

Suite à la réunion de travaux, l'Adjoint aux travaux propose le devis estimatif pour un montant de 18 605.00 € TTC pour la réfection du toit de la fontaine de Chazelot par l'entreprise Jacquard Pierre

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce devis

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention : 1

Pour : 10

Contre :

Délibération n°5 /2025 : DUREE D'AMORTISSEMENT REFECTION DU TOIT DE LA FONTAINE DE CHAZELOT

Le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir sur 20 ans les travaux de réfection du toit de la fontaine de Chazelot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°6 /2025 : DUREE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX CHEMIN DE LA RONDE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir sur 20.ans les travaux chemin de la ronde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°7/2025 : DEVIS REFECTION DU CHEMIN DES NEGRELLES

Suite à la réunion de travaux, l'Adjoint aux travaux propose le devis estimatif pour un montant de 27 312.00 € TTC pour la réfection du chemin des Negrelles

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote :11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°8/2025 : DUREE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX CHEMIN DES NEGRELLES

Le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir sur 20.ans les travaux chemin des Négrelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou la majorité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°9/2025 : DEVIS REFECTION DU CHEMIN DE LA GARENNE

Suite à la réunion de travaux, l'Adjoint aux travaux propose le devis estimatif pour un montant de 20 564.00 € TTC pour la réfection du chemin de la Garenne jusqu'à la patte d'oie des noyers
Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°10 /2025 DUREE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX CHEMIN DE LA GARENNE

Le Maire propose d'amortir sur 20 ans les travaux chemin de la Garenne
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération
Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°11/2025 : DEVIS REFECTION DE LA PISTE FORESTIERE DU CHEMIN DES CHAILLOTS

Suite à la réunion de travaux, l'Adjoint aux travaux propose le devis estimatif pour un montant de 10 746.00 € TTC pour la réfection de la piste forestière du chemin des chaillots par l'entreprise JARDINI Luc
Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

**Délibération n°12 /2025 DUREE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX PISTE FORESTIERE
CHEMIN DES CHAILLOTS**

Le Maire propose d'amortir sur 20 ans les travaux sur la piste forestière chemin des Chaillots
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération
Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°13/2025 : DEVIS REFECTION DU CHEMIN DES CHAILLOTS PARTIE BASSE

Suite à la réunion de travaux, l'Adjoint aux travaux propose le devis estimatif pour un montant de
5 373.00€ TTC pour la réfection du chemin des chaillots partie basse par l'entreprise JARDINI Luc
Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour :11

Contre :

**Délibération n°14/2025 DUREE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX CHEMIN DES CHAILLOTS
PARTIE BASSE**

Le Maire propose d'amortir sur 20 ans les travaux du chemin des Chaillots partie basse
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération
Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°15/2025 : DEVIS BACHE ENROULABLE SUR LE BOULODROME

Suite à la réunion de travaux, l'Adjoint aux travaux propose le devis estimatif pour un montant de
30 000.00 € TTC pour l'achat d'une bâche enroulable à l'entreprise Bâches pro service à Rioz

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°16 /2025 DUREE D'AMORTISSEMENT BACHE ENROULABLE

Le Maire propose d'amortir sur 8 ans l'achat d'une bâche enroulable
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou la majorité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°17 /2025 DEVIS POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE SUR LE HANGAR DES POMPIERS

Suite à la réunion de travaux, l'Adjoint aux travaux propose le devis estimatif pour la pose de panneaux photovoltaïque sur le hangar des pompiers pour un montant estimatif de 49 386.74 € HT par l'entreprise SOLUTION 30 ENERGIE

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°18 /2025 DUREE D'AMORTISSEMENT POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE SUR LE HANGAR DES POMPIERS

Le Maire propose d'amortir sur 30 ans la pose des panneaux photovoltaïque sur le hangar des pompiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou la majorité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°19 /2025 DEVIS REFECTION CONDUITE DES EAUX PLUVIALES DE LA GRANDE RUE

Suite à la réunion de travaux, l'Adjoint aux travaux propose le devis estimatif pour la réfection de la conduite des eaux pluviales de la grande rue pour un montant estimatif de 204 000 € TTC

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°20 /2025 DUREE D'AMORTISSEMENT REFECTION CONDUITE DES EAUX PLUVIALES DE LA GRANDE RUE

Le Maire propose d'amortir sur 30 ans les travaux de réfection de la conduite des eaux pluviales de la grande rue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou la majorité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°21 /2025 DUREE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX BOULODROME

Le Maire propose d'amortir sur 20 ans les travaux concernant le boulodrome

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou la majorité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote)

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°22 /2025 BAIL THIERRY GOUX

Suite à l'arrêt d'exploitation de Monsieur Goux Thierry, la Gaec propose que Monsieur COUTELLE Tom reprenne le bail de cette exploitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou la majorité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

Délibération n°23 /2025 RETROCESSION DES ESPACES PUBLIQUE DES PAVILLONS HABITAT 70

Suite à la proposition d'habitat 70 de nous rétrocéder les espaces publics de ces pavillons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou la majorité approuve cette proposition

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 11

Abstention : 1

Pour : 10

Contre :

Délibération n° 24/2025 : CHARGES DE CHAUFFAGE 2024 2EME SEMESTRE

Monsieur le Maire présente le tableau des charges locatives de chauffage des logements du presbytère ainsi que les charges locatives des logements de la Tour et du périscolaire qui se soldent ainsi :

- Pour **Mme DUTERNE** : Dépenses de chauffage 219.39 € pour 600 € d'avance, **nous lui devons donc 380.61 €**
- Pour **M. ROCH** : Dépenses de chauffage 860.61 € pour 720 € d'avance **il nous doit donc 140.61 €**
- Pour **Mme LECONGE** : Dépenses de chauffage 906.53 € pour une avance de 600 € **elle nous doit donc 306.53 €**
- Pour **Mme GUILLAUME** : Dépense de chauffage 614.63 € pour une avance de 900 € **nous lui devons donc 285.37 €**
- Pour la **C3** : Dépense de chauffage **6 922.22 €** que **nous devons lui facturer**
- Remboursement des travaux exécutés par l'employé communal pour la Communauté de Commune : **1 275.23 €** de fournitures et 168.30 € pour le temps passé.
- Remboursement de l'électricité par l'école **916.56€**
- Participation maintenance chaudière **4 905.42 €**
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **APPROUVE** les charges locatives 2024 2ème semestre

**Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

(sens du vote

Vote : 11

Abstention :

Pour : 11

Contre :

INFORMATIONS

- GEMAPI
- CURAGE DU RUISSEAU
- VENTE MIXTE BOIS TERRAIN
- APPEL PREF ET BA-WA